

Arrêté du Président

N°2026-03

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Président du CDG43,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 452-47,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27,
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire n° 2020-25 du 12 novembre 2020 donnant délégation au Président,
Considérant les emplois visés sont vacants et qu'il convient de les supprimer du tableau des effectifs ;

Arrête

Article 1 : Le tableau des effectifs du Centre de gestion est ainsi modifié :

Grade	Situation existante		Modification apportée		Date d'effet
	Nbre de postes	Temps de travail	Nbre de postes	Temps de travail	
Rédacteur ppal 1 ^{re} cl	6	TC	+ 1	TC	01/03/2026
Technicien	1	12/35	1	15/35	01/03/2026

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon - BP 129 - 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de 2 mois à partir de la date de publication.



Fait à Espaly Saint-Marcel,

le 26 février 2026

Michel Chapuis, Président du CDG43

Date d'affichage :

AR Prefecture

043-284300027-20260226-202603-AR
Reçu le 04/03/2026